

# Recommandations suite à l'analyse genre de la SNLMI

## D'ordre générale :

- Représentation des femmes dans le bureau du CILEC

## Concernant la partie diagnostic :

Comité International de l'Union contre l'émigration clandestine

- Prendre en compte la féminisation de la migration irrégulière parmi les éléments de contexte
- Dans les données statistiques, désagrégées par sexe, inclure le nombre de femmes en situation de maternité (concointe, allaitante) dans les flux de migration irrégulière, renseigner sur le nombre d'enfants accompagnés et non accompagnés

Dans le Cadre juridique, parmi les instruments spécifiques ou favorables aux femmes, citer la CEDEF au niveau international et la SNEEG au niveau national

Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes

Stratégie nationale pour l'égalité et le genre

## Concernant Axe stratégique 1 : Prévention

- Dans les structures intervenant dans la mise en œuvre de la SNLMI, impliquer activement les associations de femmes migrantes au Sénégal
- Dans le fonds prévu pour le secteur de la pêche : prévoir un fonds sensible au genre au regard des femmes transformatrices de produits halieutiques qui sont dans la transformation et la commercialisation

## Concernant Axe stratégique 4 : Mesures d'aides, d'assistances et de protection des migrants

- Prévoir un budget sensible au genre
- Inclure une formation en genre pour les agents administratifs aux frontières afin d'être sensible aux spécificités des femmes et des enfants
- Concernant la communication : inclure l'aspect genre dans les illustrations et les brochures

